



« BREVES » n° 35 – septembre 2010

ENFIN, UNE LOI SUR L'ECONOMIE SOCIALE ... EN ESPAGNE!

Depuis janvier dernier, l'économie sociale relève, en France, d'une Direction générale de la cohésion sociale. Nous avions alors commenté cette « innovation » : « De Délégation interministérielle en Secrétariat d'Etat, ballottée entre le Plan, le Premier ministre, les Affaires sociales,... l'économie sociale n'a qu'à de rares et brèves occasions était considérée, dans les politiques publiques, pour ce qu'elle est : d'abord un secteur économique. Son tort est sans doute de reposer sur des valeurs et de mettre en oeuvre des pratiques différentes, voire antagonistes, de celles du modèle dominant : l'entreprise capitaliste. Faute d'accepter ou de savoir lui reconnaître sa différence, les gouvernements préfèrent, à des degrés variables, ne retenir d'elle que sa capacité – réelle, voire supérieure - à créer des emplois et à contribuer à la cohésion sociale. Ce parti-pris est d'autant plus affirmé dans les périodes où la situation de l'emploi se détériore et les tensions sociales s'exacerbent. Le dernier positionnement de l'économie sociale dans l'organigramme gouvernemental confirme et aggrave ce rôle conféré de Croix Rouge de l'économie en crise »

Il en va différemment dans d'autres pays. Ainsi, en Espagne, une proposition de loi a été présentée au Parlement, en août dernier. Ce projet, arrêté par le gouvernement depuis le 16 juillet, devrait être adopté en fin d'année. Il a fait l'objet d'une large concertation avec les secteurs concernés, en particulier la Confédération espagnole des entreprises de l'économie sociale. Le CIRIEC-Espagne a pris une part active à sa préparation en animant le groupe d'experts chargés par le gouvernement de préparer le projet.

Le gouvernement espagnol entend souligner le rôle moteur de l'économie sociale dans l'activité économique, le maintien et la création d'emplois pérennes et la cohésion sociale. Le projet définit clairement l'économie sociale comme un ensemble d'activités économiques du secteur privé, résultant de la libre association de personnes qui poursuivent, sur la base de principes participatifs et sociaux, la satisfaction de leurs intérêts collectifs, mais aussi de l'intérêt général. Cette loi complétera et, d'une certaine manière, harmonisera les politiques des gouvernements autonomes, particulièrement dynamiques dans ce domaine.

Il faut également voir dans ce résultat la conséquence d'une très forte mobilisation des organisations et entreprises espagnoles de l'économie sociale. Bien qu'historiquement plus récentes que leurs homologues françaises, moins enclines aux débats théoriques, elles ont su se doter de structures de représentation et de moyens qui les placent aujourd'hui parmi les plus puissantes en Europe.

Un exemple à suivre.



Marcel Caballero
Vice-président du CIRIEC-France

Pour en savoir plus : www.cepes.es

Téléchargez le projet de loi sur : www.observatorioeconomiasocial.es

TRAVAUX DU CIRIEC

CYCLE DE RENCONTRES CIRIEC-France / ESCEM



Economie sociale et Management

L'économie sociale préconise un développement raisonné de l'entreprise, qui allie performances économiques, éthique, projet humain et intérêt collectif.

La chaire « Economie sociale et Management », créée par l'ESCEM en partenariat avec le groupe AUDIENS, la MAIF et l'ANDESI, permet de mutualiser les savoirs et de confronter les analyses dans ce champ de recherche. Par ses travaux, ses colloques et publications, elle contribue à l'émergence de nouvelles pratiques en management et ressources humaines.

La cycle de rencontres, lancé conjointement par la Chaire « Economie sociale et Management » et le CIRIEC France, propose de confronter les théories et analyses des chercheurs et universitaires aux pratiques concrètes des professionnels et dirigeants d'entreprises. Les différents thèmes développés apporteront des éléments de réponse aux problématiques soulevées par la nécessité de faire évoluer le management en redonnant à l'humain sa véritable place, au cœur des organisations.

La Chaire « Economie sociale et Management » et ses partenaires vous invitent à découvrir le programme prévisionnel* du cycle de rencontres 2010-2011. Si vous souhaitez participer à une ou plusieurs rencontres, n'hésitez pas à vous inscrire dès à présent grâce au formulaire en ligne ci-dessous, dans la limite de 5 rencontres au maximum.

le programme

Contact & Inscription : cesm@escem.fr

Informations : Sophie Doyer - 02 47 71 70 42

*ce programme pourra faire l'objet de modifications en fonction des impératifs des intervenants.



Inscrivez-vous

Programme prévisionnel du cycle de rencontres

Programme previsionnel du cycle de rencontres								
			iale et Manag					
(Présence des intervenants sous réserve de confirmation de leur disponibilité)								
Date	Thème	Chercheur/ Expert		Praticien				
14-sept-10	Problématique générale : Qu'est-ce que le management dans l'Economie Sociale? Existe-t-il des spécificités?	François Silva Denis Sibony Alexandre Michentef	Professeurs à l'ESCEM et au CNAM	Alain Arnaud	Président du Ciriec France Président de la Mutualité de la fonction publique et de la Banque fédérale mutualiste			
	ent est au cœur des enjeux							
technologiqu management	d'importantes évolutions : c es Les salariés vont souve t de proximité rappelle ce qu les valeurs proclamées.	nt être confrontés d	à des mutations "identit	taires" et il sera ne	écessaire que le			
12 10	Divines needed	Cubilla Markana	Divo atuico de	Janua Dianna	Falsasan (Fádánatian			
12-oct-10	Dirigeance des entreprises de l'Economie Sociale	Sybille Mertens	Directrice de recherches au Centre d'Economie Sociale HEC Liège	Jean-Pierre Pollénus	Febecoop (Fédération belge de l'Economie Sociale)			
				Patrick Bézier	Directeur général du Groupe Audiens			
intervention a	our les entreprises d'Econor a pour objet d'une part, de l lautre part, d'apporter un éc	préciser le périmètr	re de pertinence des ent	treprises d'Econori	mie Sociale dans l'économie			
16-nov-10	Economie Sociale, éthique et comportement	François Duvergé	Ancien Directeur général de l'ESCEM	Gérard Andreck	Président de la Macif			
de chaque pe	portant de rappeler que le m ersonne d'une équipe par so cités des pratiques managén	n responsable. Nou	is aborderons dans ce s	éminaire les fond				
23-nov-10	Partenaires sociaux	Francis Kessler	Maître de Conférence à la Sorbonne	Valérie de Launay	Directrice des Ressouces Humaines - Malakoff- Médéric			
		Jean-Luc de Priester	Actuaire Conseil	René Valladon	Secrétaire confédéral - Force Ouvrière			
	les problématiques et enjeu alogue social dans les entrep es ?							
17-déc-10	Compétences - Métiers	Didier Tronche	Conseiller auprès du Président du SYNEAS	Frédéric Massot	Président du CJDES			
			ancien Président d'UNIFAF	Cyrille Chrétien	Président de ressources solidaires et administrateur du CJDES			

La professionnalisation des métiers et des fonctions s'est développée dans l'Economie Sociale. Peut-on identifier les problématiques spécifiques concernant le développement des compétences dans ce secteur promis à des transformations importantes tant dans ses structures que ses financements ?

11-janv-11	La RSE entre entreprise	François Fatoux	Directeur de l'Orse	Jean-Luc	Directeur des Ressources
	capitalistique et			Vergnes	Humaines - Groupe BPCE
	entreprise de l'Economie				
	Sociale				

Les entreprises de l'Economie Sociale font-elles preuve d'excellence en termes de responsabilité sociale ? Le plus souvent ancrées territorialement et avec une implication plus active des parties prenantes, elles disposent d'un terrain favorable à une RSE authentique.

25-janv-11	Lien social, relation entre individus	Norbert Alter	Sociologue	Etienne Pfilmlin	Président du Crédit Mutue		
éclairage app	des organisations ne consis orté par Norbert Alter trouv la façon dont le don et le co vidus.	re un écho particulio	èrement sensible dans le	es entreprises de l	l'Economie Sociale. Il		
8-févr-11	Les parties prenantes	Nadine Battesti	Professeure à	Arnaud Lacan	Responsable de la		
	dans l'Economie Sociale		l'Université de la Méditerranée		prospection et de l'animation des marchés		
		Jean-Yves Saulquin	Professeur à l'ESCEM		statutaires - MAIF		
plus équilibré	es de l'Economie Sociale n'o le et une meilleure représen lessaires pour "faire vivre"	nt pas d'actionnaire tation des autres p	arties : sociétaires, salai	riés, clients/usage			
15-mars-11	Métiers et fonctions	Florence Leduc	Directrice de la	Jean-Philippe	Président de la fondation		
	garants de l'efficacité de l'Economie Sociale		formation et de la vie associative à la FEHAP	Poulnot	Groupe Chèque Déjeuner		
Les entreprise	es de l'Economie Sociale rer	ncontrent aujourd'h	ui des défis majeurs (fu	sions, mise en co	ncurrence,) qu'elles		
	er par une meilleure profess 'Economie Sociale doivent s						
	e nouvelles compétences en		ı	THE CE THODINGET WE	I mouveiles capacites de		
29-mars-	Comparaison de	Stéphane Racz	Directeur général	Léopold	Président de Fondaction,		
11	l'Economie Sociale entre la France et le Québec	Stephane Racz	adjoint du SYNEAS	Beaulieu	fonds d'investissement socialement responsable		
	tre permettra de comparer i				s culturelles et structurelles		
qui façonnen Québec.	t l'Economie Sociale. Nous s	serons attentifs à til	rer les enseignements d	es pratiques et de	es évolutions en cours au		
Quebec.							
12-avr-11	Management de proximité et fonction ressources humaines dans l'Economie Sociale	Maurice Thévenet	Professeur à l'Escem et au Cnam	Philippe Baranski	Directeur des Ressources Humaines - PRO BTP		
Le manageme	ent de proximité nécessite u	ın accompagnemen	ı nt et un relationnel quot	idien, qui est effe	ctué par l'encadrement,		
mais aussi pa pour cet enca dossiers indiv de devenir gr	or la fonction ressources hur adrement: entretiens indivio viduels, des demandes de co rand: quelles sont les difficu le à avoir des exigences par	maines, a minima à luels annuels, plan d ongésCe managel ltés, auxquelles est	travers les outils et les de formation, coaching, ment de proximité est el confronté ce manager?	méthodes qu'elle libre service man n plein évolution.	propose et qu'elle déploie ager, mise à disposition des Le "petit chef" est en train		
26-avr-11	Relations sociales dans	Jean-Paul Guillot	Directeur du BIPE	Lise Cornillier	Avocate		
	les organisations de						
Les relations	l'Economie Sociale Sociales dans l'Economie So	l ociale présentent-el	l lles des spécificités par i	rapport à celles de	l es entreprises capitalistes ?		
	s enjeux différents ? Les par						
10-mai-11	Reconnaissance et appartenance dans les organisations d'Economie Sociale	Christophe Laval	Président de VPHR	Olivier Ruthard	Directeur des Ressources Humaines - MAIF		
le manageme période de cr performance	sance au travail est encore l' ent comme relevant de la se ise) alors qu'il s'agit d'une v des entreprises. Au-delà de t de tous, d'intérêts mutuels	ule psychologie ou réritable pratique m s principes d'humai	de la philosophie, ou co anagériale au service do nisme et de morale, on p	omme une perte d u mieux-être des s	le temps (surtout en salariés et de la		
24-mai-11	Transformation du lien	Michel Maffesoli	Sociologue - Directeur	Henri Bignalet	Directeur du Pôle social		
-	social		du CEAQ Paris La Sorbonne	-	du Groupe Audiens		
personnes. Q	s socioculturelles de notre s quelles sont ces pratiques no	ouvelles et quelles s	sont celles qui demeurer	nt "éternelles" ? Q			
uans la vie pi	dans la vie professionnelle ? L'Economie Sociale induit-elle des pratiques sociales différentes ?						

L'EVALUATION DE L'ECONOMIE SOCIALE

Le volume 39, numéro 1 de la revue du CIRIEC-Canada, *Économie et Solidarités*, portant sur l'évaluation de l'économie sociale et co-dirigé par Marie J. Bouchard (CIRIEC-Canada) et Nadine Richez-Battesti (CIRIEC-France), est disponible. Ce numéro est le dernier à paraître en version papier ; les prochains seront uniquement disponibles sur la plate forme électronique Érudit. Ce changement majeur permettra à la revue d'avoir une meilleure visibilité et d'accroître sa diffusion tout en respectant l'environnement. Pour souligner cette transition importante, les deux premiers numéros de la revue seront disponibles gratuitement.

L'économie sociale est reconnue pour sa capacité à répondre aux besoins émergents et aux nouvelles attentes sociales, notamment dans les contextes de crises marquées par des transformations socioéconomiques. Depuis une trentaine d'années, ses composantes à dominante non marchande ont pris une place importante dans la production de services publics, alors que celles à dominante marchande ont eu à articuler les économies locales aux marchés mondialisés. De plus en plus, l'économie sociale occupe une place significative, avec le marché et l'État, au sein d'une nouvelle économie plurielle en émergence : elle n'est plus un phénomène résiduel mais bien un pôle institutionnel de l'économie. Dans ce contexte, l'évaluation prend une importance nouvelle. Des demandes sont formulées, tant par les pouvoirs publics que par les acteurs, à l'effet de mesurer le secteur et d'en évaluer la contribution. Toutefois, l'économie sociale est un phénomène encore relativement peu documenté et qui demeure sous-théorisé, notamment en ce qui concerne sa contribution spécifique aux dynamiques de développement. L'absence de méthodologies et d'indicateurs spécifiques à l'économie sociale fragilise son positionnement de même que sa capacité à participer aux grands débats de société. La complexification des modalités de prise en charge de l'intérêt général, engageant une pluralité d'acteurs socioéconomiques (publics, privés et d'économie sociale), implique la complexification des critères légitimes d'évaluation des activités susceptibles d'y contribuer. La multiplicité des parties prenantes de l'évaluation fait qu'il est difficile de s'accorder sur ce qu'il faut évaluer et comment le faire. La variété des champs de l'économie sociale, leur ancrage plus ou moins important aux politiques publiques, et leur inscription inégale dans le marché, posent des défis à la lisibilité de ce qui fait la cohérence de sa contribution spécifique.

À la recommandation de la Commission scientifique « Économie sociale et coopérative » du Ciriec international, le Conseil scientifique international a créé en 2005 le *Groupe de travail sur les méthodes et indicateurs d'évaluation de l'économie sociale*, coordonné par Marie J. Bouchard. Le but poursuivi par ce groupe était de faire le point sur les pratiques d'évaluation qui permettent de cerner la contribution spécifique de l'économie sociale et de voir en quoi les pratiques d'évaluation participent à la construction même du champ de l'économie sociale. Les textes qui sont présentés dans ce dossier sont quelques-unes des contributions des membres de ce groupe, portant, d'une part, sur la nature du processus évaluatif et celle de l'économie sociale et d'autre part, sur l'évaluation de l'économie sociale dans trois contextes nationaux (France, Québec, Brésil).

<u>Commander</u>: Dominique Marchessault Secrétaire de rédaction Revue Économie & Solidarités Université du Québec en Outaouais C.P. 1250, succ. Hull, bureau C-3308 Gatineau (Québec) J8X 3X7

3^{ème} CONFERENCE INTERNATIONALE DE RECHERCHE EN ECONOMIE SOCIALE

Organisée tous les deux ans par le CIRIEC, la conférence international de recherche en économie sociale réunit de nombreux chercheurs et praticiens désireux de présenter leurs travaux et d'en débattre. C'est une occasion de rencontres et d'établissement de partenariats. Le CIRIEC-France contribue activement à ces rencontres où interviennent les membres de son groupe de recherche, ainsi que des responsables d'organisations et d'entreprises de l'économie sociale française.

La prochaine conférence se réunira à Valladolid (Espagne), en avril 2011.

CONGRES INTERNATIONAL DU CIRIEC

ous les deux ans, un congrès international réunit quelque 500 participants du monde entier autour de problématiques du champ de compétences du CIRIEC : l'économie publique et l'économie sociale. Le dernier s'est tenu à Berlin, du 16 au 19 mai 2010.

Le prochain congrès se déroulera à Vienne, en 2012, à l'invitation de la section autrichienne.

CONSEIL INTERNATIONAL

Des représentants des quinze sections nationales constituent le conseil international qui, dans l'intervalle des assemblées générales, est l'instance exécutive du CIRIEC. Le conseil se réunit deux fois par an.

La prochaine réunion se tiendra à Paris, le 8 octobre 2010, à l'invitation de la section française.

TRAVAUX DE RECHERCHE

Outre les recherches menées au sein du réseau scientifique, dans le cadre des commissions « Entreprises publiques-Services publics » et « Economie sociale », le CIRIEC réalise des recherches pour tiers :

- Réalisation de comptes satellites nationaux pour les coopératives et mutuelles (Commission européenne DG Entreprises et Industrie)
- « The Inter-Relationship between the Structurel Fund and the Provision of Services of General (Economic) Interest, and the Potential for Cross-Border Service Delivery » Collaboration au consortium dirigé par Massimo Florio de l'Université de Milan (Parlement européen)
-

NOS ADHERENTS INNOVENT

Le Crédit Coopératif et la Caisse Desjardins, partenaires

Le Crédit Coopératif et la Caisse d'économie solidaire Desjardins, institution financière et coopérative québécoise spécialisée dans l'économie sociale, renforcent leur coopération. A l'occasion du congrès de la Confédération Internationale des Banques Populaires (CIBP), un partenariat de deux ans a été signé le 8 juillet dernier au Canada Le partenariat vise à renforcer leur coopération sur les enjeux de financement de l'économie sociale et solidaire, le transfert de leur savoir-faire sur les produits et services financiers, la définition des spécificités coopératives en matière de responsabilité sociale, en lien avec la GRI (Global Reporting Initiative).

Pour en savoir plus, lire le communiqué sur www.credit-cooperatif.coop

POINT DE VUE

LES SERVICES PUBLICS DANS L'UNION EUROPEENNE

Jacques Fournier, président d'honneur du CIRIEC-France



Sous le titre bien français de « Mapping of the public services », le Centre Européen des Entreprises Publiques vient de rendre publique une étude sur les services publics en Europe établie, avec le concours de la Commission européenne, sous la direction de Pierre Bauby et Mihela Maria Similie. Cette étude volumineuse est riche en informations intéressantes. Il faut bien en saisir la méthodologie, et les limites qu'elle induit, pour pouvoir en apprécier les constatations et en tirer des conclusions

La méthodologie

Les auteurs de l'étude - et ce choix est justifié s'agissant d'un travail qui couvre la situation dans les Etats membres de l'Union européenne - se sont calés sur le concept européen de « service d'intérêt général ». Ils ont donc retenu, d'une manière identique pour chacun de ces 27 Etats, les secteurs d'activité qui, en

application du traité, du droit dit dérivé et de la jurisprudence de la Cour de justice des communautés européennes, sont soumis à des obligations de service public en vertu d'un critère d'intérêt général. Cette définition recouvre l'ensemble des activités de service public non marchandes dans les secteurs de l'administration générale, de l'éducation, de la santé, de l'action sociale etc. Il inclut également les activités de service public marchandes que recouvre la notion, bien

connue par les spécialistes, de « SIEG », service d'intérêt économique général, utilisée par l'article 106-2 du traité (ancien article 86).

Je remarque au passage que le CEEP, auteur de l'étude, ne représente que les opérateurs de cette seconde catégorie de services publics. Il y a donc quelque abus de sa part de se prévaloir, dans une note de présentation, du fait qu'il représenterait quelques « 500.000 entreprises, employant plus de 64 millions de personnes et contribuant directement à plus de 26 % du PIB européen ». Les chiffres réels, tels qu'ils ressortent de l'étude, sont exacts en ce qui concerne le nombre des entreprises. Mais il faut les ramener à environ 7 millions de personnes (au lieu de 64) s'agissant des effectifs et à 5,7 % (au lieu de 26) pour ce qui est de la part dans le PIB.

Le choix méthodologique ainsi opéré a plusieurs conséquences.

1 – Les quatre indicateurs statistiques retenus (emploi, nombre des entreprises, part dans le PIB, investissement) ne peuvent être qu'inégalement appréhendés. Il en résulte des lacunes et des sous-estimations. Il n'y a pas de problème pour les deux premiers. Les effectifs peuvent être comptés de la même manière, quelle que soit la nature du service. Quant au nombre des opérateurs, il n'est donné que pour les services marchands. Mais cela n'a pas d'inconvénients. En revanche pour le troisième indicateur, part dans le PIB, l'étude est contrainte d'utiliser deux données différentes. S'agissant des services marchands, elle se réfère à la valeur ajoutée, ce qui est tout à fait normal, le PIB étant lui-même l'agrégation des valeurs ajoutées de l'ensemble des entreprises. Mais pour les services non marchands la notion de valeur ajoutée est inopérante. On se réfère donc à la dépense publique, c'est à dire non plus au prix du service mais à son coût. Il en découle la possibilité d'une sous-estimation (puisque l'on ne tient précisément pas compte de la valeur ajoutée) ou d'une sur-estimation (si l'on considère que le coût du service peut excéder la valeur qu'il aurait sur un marché) En ce qui concerne enfin le dernier indicateur, l'investissement, la lacune est plus grave. Les auteurs de l'étude n'ont pu en effet appréhender que les chiffres de l'investissement dans le secteur marchand. Ils laissent donc de côté l'ensemble des investissement publics des services non marchands.

Je ne dispose pas moi-même de statistiques à cet égard. Mais il me semble que les chiffres correspondants sont loin d'être négligeables. L 'affichage sur ce point d'une donnée très partielle mais présentée comme globale, à l'instar de celles qui concernent les effectifs ou la production, aurait dû être évitée car elle risque d'entrainer, pour qui se borne à une lecture rapide, une lourde erreur d'interprétation.

- 2 Les auteurs de l'étude ont utilisé le système NACE, nomenclature des activités économiques dans la communauté européenne, qui est appliqué dans tous les Etats membres et dont les données sont centralisées au niveau européen par EUROSTAT. Ils ont disséqué les différentes rubriques de cette nomenclature et déterminé pour chacune d'elle si, et éventuellement dans quelle proportion, elle devait être comptabilisée comme correspondant à un service public. Ce traitement semble avoir été pratiqué sans difficulté majeure dans la plupart des secteurs. Avec toutefois au moins une exception notable : il est expliqué que « les données sur le logement social manquent puisqu'il n'a pas été possible de les extraire du total logement». On trouve bien dans le rapport un tableau comparatif du logement social dans les différents Etats membres mais la part que représente dans le produit national cette activité très importante dans certains pays n'est donc pas prise en compte. Par ailleurs certaines rubriques de NACE sont prises en compte sans précision suffisante sur le contenu qu'elles recouvrent. On voit ainsi apparaître dans les tableaux statistiques une rubrique « recherche et recrutement » qui prend une place non négligeable dans l'ensemble des services marchands et dont on ne voit pas très bien à quoi elle correspond.
- 3 Les données statistiques présentées sur ces bases agrègent des situations qui sont très différentes d'un pays à l'autre. Les auteurs de l'étude en ont eu conscience et ils présentent au début de la seconde partie de leur travail des observations très intéressantes sur le thème « diversité et unité ». Ils montrent comment la combinaison du mouvement d'européanisation, des logiques sectorielles et des traditions nationales peut conduire à des solutions propres à chaque pays, à l'intérieur d'un ensemble qui reste néanmoins gouverné par un certain nombre de données communes. Cette diversité des solutions nationales apparaît bien dans la suite de l'étude, qui n'est pour l'instant disponible qu'en anglais et qui reprend, pays par pays, les principaux traits de l'organisation des services publics. Mais les agrégats présentés dans la première partie de l'étude ne prennent pas en compte cette diversité. Ils doivent donc être interprétés avec prudence dans la mesure où ils comptabilisent de la même manière des activités qui, d'un pays à l'autre, sont plus ou moins confiées à des opérateurs publics ou privés et sont plus ou moins intensément soumises à des obligations d'intérêt général. Pour ne prendre que cet exemple, on trouve, dans la rubrique des services publics de l'électricité et des transports, des chiffres comparables pour la France et pour le Royaume Uni alors que, comme chacun le sait, la situation de ces services est loin d'être identique dans ces deux pays.

Le constat:

- 1 La première constatation qui se dégage de l'étude est celle du poids important du service public en Europe. Il regroupe 30 % de l'emploi et compte pour plus de 26% dans la production. Côté emploi les secteurs les plus importants sont la santé (9,6%) puis l'éducation (7%) l'administration publique (7%) et les activités de réseau (énergie, eau, transports, poste et télécommunications (3,5 %). Côté production, les services publics marchands comptent pour 5,7 % et les services non marchands pour 20,7%.
- 2 Cette présentation fait bien apparaître le caractère productif des services publics non marchands. Ceux-ci, comme je le répète souvent, ne doivent pas être considérés comme une charge pour l'économie. Ils constituent une production collective et le fait qu'ils soient financés par des prélèvements obligatoires et non par des dépenses privées ne change rien à ce caractère. Je note par parenthèse sur ce sujet que, dans son projet sur le modèle de développement rendu

public le mois dernier, le parti socialiste s'inscrit, encore que d'une manière qui reste timide, dans la même perspective : dans la première partie de ce document , intitulée « Que produire », figure un développement sur « l'accès aux biens communs » dans lequel sont notamment traitées les interventions publiques dans les domaines de l'éducation et de la santé. Une distinction est donc à faire dans les dépenses publiques entre celles qui financent les services collectifs et celles qui sont des dépenses de transferts en direction des ménages (régimes de protection sociale) ou des entreprises (aides diverses, en matière d'emploi ou pour le soutien de certaines activités). Les premières contribuent au développement économique au même titre que la valeur ajoutée des entreprises. Les secondes ont elles aussi des conséquences économiques mais elles n'accroissent pas directement la production.

3 – S'agissant des services marchands, l'étude du CEEP prend le relais des travaux qui ont été pilotés pendant des années par Armand Bizaguet, auquel elle rend justement hommage. Cet ancien responsable d'un grand établissement public de crédit avait mis au point une série statistique qui visait à situer la place dans l'économie marchande non agricole des entreprises publiques ou à participation publique majoritaire. Les données recueillies portaient sur l'emploi, la valeur ajoutée et l'investissement. Elles ont été suivies depuis le début des années 70. La dernière analyse d'Armand Bizaguet a été publiée dans le numéro de janvier-février 2005 de la *Revue du Trésor*. Les données collationnées par lui portaient sur l'année 2002. A l'époque et pour l'Europe des 15, il recensait une part de l'économie publique s'élevant à 6,6% pour l'emploi, 8% pour la valeur ajoutée et 10,5 % pour l'investissement. Dans l'étude du CEEP on trouve 6% pour l'emploi, 5,7% pour la valeur ajoutée et 6,4% pour l'investissement.

Les deux séries ne sont pas comparables : nous sommes maintenant dans l'Europe des 27 et non plus des 15, le champ des activités recensées n'est pas exactement le même, le dénominateur retenu par la nouvelle étude inclut l'agriculture, ce qui n'était pas le cas du précédent, enfin cette étude ne se réfère plus au critère organique (participation publique majoritaire) que retenait encore le calcul Bizaguet. Je suis néanmoins surpris par les différences constatées, notamment pour la France où les chiffres sont en nette diminution alors que le facteur explicatif auquel l'on pense immédiatement (processus de privatisation) ne joue pas et alors que les activités principalement concernées (énergie, transports, télécommunications) sont en développement. Une analyse sur ce point des auteurs de l'étude serait bienvenue.

4 - Il n'est pas sans intérêt d'essayer de comparer les données recueillies pour la France à celles concernant les autres pays. La lecture des tableaux fait apparaître à cet égard des différences parfois surprenantes qui doivent être interprétées avec beaucoup de prudence car l'outil NACE n'a sans doute pas été manié partout avec la même dextérité. En termes d'emploi la France se situe vers le haut de l'échelle, avec une part de 37,4% dans l'emploi total, dont 30,3% pour les services non marchands. Elle n'est devancée en Europe que par la Suède (40,1), la Belgique, le Danemark et les Pays bas. Les chiffres français s'inscrivent dans la moyenne européenne pour l'éducation et pour les services économiques de réseau. Ils sont au dessus de cette moyenne mais viennent après ceux de la Belgique, des Pays bas et des pays scandinaves pour la santé. Ils sont les plus élevés après ceux de la Belgique pour l'administration publique. En termes de part dans la production, mesurée comme on l'a dit soit par les dépenses, soit par la valeur ajoutée, la France, avec un total de 27% dont 21,2 pour les services non marchands, est au niveau de la moyenne européenne. C'est dans le secteur de la santé qu'elle dépasse le plus cette moyenne.

Les données relatives aux dépenses de l'administration publique (rubrique qui englobe tous les services publics non marchands autres que la santé et l'éducation) sont assez surprenantes. La France s'y situe au dessous de la moyenne européenne ((5,1% pour la France, 6,4% pour la moyenne des 27 pays) alors que, on l'a vu, elle est, en termes d'emploi, nettement au dessous de cette moyenne (9,6 contre 7,2). Dans le même temps les données pour le Royaume Uni sont également discordantes mais en sens inverse : 7% pour l'emploi, 11, 8% pour les dépenses publiques (le chiffre nettement le plus élevé parmi ceux des 27 pays). S'agit-il d'erreurs de calcul (les chiffres recueillis pour la Belgique sont encore plus surprenants) ?. Faut-il chercher l'explication du côté d'une plus grande externalisation des activités de service public au Royaume Uni ? Quels autres facteurs peuvent jouer ? Je ne saurais le dire. En tous cas ces données permettent de relativiser le discours constamment ressassé sur le volume des dépenses publiques en France. L'administration publique en France n'a pas un train de vie supérieur à celui qui est le sien dans les autres pays européens. On peut même dire comme le soulignait il y a quelques jours encore Christian Vigouroux, Président de l'association Service Public, dans un dîner débat du Ciriec-France, qu'elle est aujourd'hui, RGPP aidant, en voie de paupérisation.

La suite :

L'étude dont je viens de rendre compte devrait me semble-t-il être vue comme une étape. Il est important qu'elle ait pu être réalisée. Mais il serait regrettable d'en rester là. Les prolongements possibles se situent dans deux directions.

Suivre les évolutions

Il ne suffit pas de prendre une photographie de la situation à un moment donné. Il faut, à partir de là, pouvoir prendre la mesure des évolutions qui se produisent. Les données présentées dans l'étude du CEEP devraient donc être considérées comme la première étape d'une série statistique dont la publication devrait être poursuivie, avec une périodicité à définir et en corrigeant au fur et à mesure les erreurs ou les insuffisances inévitables dans la première mouture d'un tel travail.

Approfondir l'analyse

Les données quantitatives recueillies dans cette première étude portent sur les secteurs d'activité couverts par les services publics, sans différenciation à l'intérieur de ces secteurs en fonction du caractère public ou privé de l'opérateur, du niveau national ou local de l'intervention des pouvoirs publics, de la nature et de l'intensité de la régulation mise en

oeuvre. Sur ces différents points les descriptions faites pour chaque pays fournissent des indications qualitatives. Il faudrait les quantifier si l'on voulait prendre une mesure exacte des situations en présence. Par ailleurs, s'agissant de services publics, qui par définition poursuivent l'intérêt général, on ne peut se contenter de données faisant état de la valeur ou du coùt des prestations fournies. Il faut encore s'interroger sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs assignés par la nation aux services publics considérés : accès au service, égalité assurée entre les utilisateurs en fonction de leur appartenance sociale ou de leur positionnement géographique, qualité intrinsèque des prestations fournies, modalités de participation.

Education, santé, logement, transport, énergie, justice, culture, sécurité: dans tous ces domaines des grilles d'analyse sont à construire et leur présentation, secteur par secteur et pays par pays, améliorerait grandement l'information susceptible d'être mise à la disposition des acteurs politiques, économiques et sociaux. La création d'un observatoire des services publics en Europe, placé sous l'égide du parlement européen, associant à sa gestion tous les acteurs concernés et utilisant les meilleures compétences des statisticiens et des chercheurs dans ces différents domaines a été à plusieurs reprises évoquée dans le passé.

Il me semble que cette idée est à reprendre aujourd'hui. Nous avons plus que jamais besoin d'un lieu où puissent s'opérer des études sérieuses et des confrontations objectives. Une relance de ce projet par des associations comme Services publics, le CIRIEC, le CEEP, le comité européen de liaison sur les services d'intérêt général, serait bienvenue.

L'ECONOMIE SOCIALE A L'EPREUVE DE COLUCHE ET RABELAIS



« A peine digérée (et heureusement!) ramenée à de plus justes proportions l'adjonction de **solidaire** à l'Economie Sociale (ce à quoi Force Ouvrière n'a jamais souscrit), voilà que resurgissent de nouveaux questionnements sur l'Economie Sociale.

Certains revenants veulent en convoquer les états généraux ! D'autres veulent la régénérer au titre de l'entreprenariat social.

On ne peut s'empêcher de penser à Coluche : « La France est championne du monde en politique intérieure française », ou à Rabelais et à ses guerres picrocholines.

Heureusement, l'Economie Sociale vaut plus par l'engagement de ses militants et par la réussite de ses entreprises, que par sa capacité à pérenniser ses structures censées la fédérer et la représenter ».

René Valladon, Secrétaire Confédéral FO

ESS ET MOUVEMENT SYNDICAL : passé, présent,... futur Yassir Fichtali, Maire adjoint de Saint-Ouen Bureau de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains



La Scop Alternatives Economiques a publié en 2009 un hors série « Economie sociale et mouvement syndical » sous la plume de Jean Philippe Milesy, délégué général de Rencontres Sociales. Cet ouvrage apporte un éclairage intéressant pour tous ceux qui, certes soucieux de gagner les élections, ne peuvent l'envisager sans s'appuyer sur un projet et sur les forces vives qui animent le mouvement social. En effet, prendre conscience de l'histoire et des racines communes est un bon moyen de poser les jalons de nouvelles coopérations fructueuses dans un monde marqué par le modèle libéral et ses faillites.

De la loi Le Chapelier qui, loin de « libérer » des corporations, interdit *de facto* les actions solidaires, en passant par l'émergence au début du XIXème des achats d'outils et de matières premières par

des regroupements ouvriers, les ébauches de structures répondant aux besoins de crédits des petits paysans et des artisans, ou encore, l'émergence de l'éducation populaire, on entrevoit les fondations de l'ESS.

Ces ébauches vont inévitablement se heurter aux débats de l'époque : socialisme utopique, christianisme social et, bien évidemment, anarchisme et communisme. Auto-organisation dans le cadre d'un rejet de l'Etat pour les uns, contre conquête de ce même Etat pour les autres, marqueront de fait la difficile naissance de l'ESS à travers des statuts distincts (syndicats et bourses du travail en 1884, charte de la mutualité en 1888, loi de 1901 pour les associations,...). Traversant les 2 guerres à l'écart du mouvement politique et social, les mouvements coopératifs et mutualistes assistent ainsi par la suite à la montée en puissance de l'état providence et à une forme de compromis social entre l'Etat et les

partenaires sociaux dans le cadre des 30 glorieuses. Ce n'est que dans les années 70 que le « tiers secteur » émerge comme prenant conscience de lui même et de sa place, mêlant initiative privée et intérêt général. Reconnue à part entière en 1981 au sein du gouvernement, l'ESS s'installe et gagnera par la suite son « S » de solidaire avec la montée de nouvelles formes d'initiatives locales.

On ne peut ainsi éluder qu'au travers de l'histoire sociale une forme de méfiance a existé et peut même perdurer. Fille du mouvement ouvrier, l'ESS s'est cherchée puis largement émancipée, parfois de façon malheureuse. Force est de constater qu'à l'heure où la garantie essentielle et déterminante que constituent les statuts (en terme de gouvernance et d'usage des profits notamment) fait débat, ils ne règlent pas forcément les enjeux liés au rapport avec le mouvement syndical. Bras armé, convergence pour la transformation sociale, implication dans la gouvernance ou simple partenariat,... les thèses sont nombreuses et les situations hétérogènes.

Aujourd'hui, à l'heure où la crise bat son plein, il est urgent de rechercher des coopérations nouvelles entre tous ces acteurs. Alors que les nouvelles règles de représentativité syndicale vont continuer à être l'objet de débats, il est curieux de constater l'absence de toute discussion sur la représentativité patronale. Lors des dernières élections prud'homales, rappelons le score historique de près de 20% réalisé par l'ESS... La reconnaissance de sa place dans le dialogue social serait ainsi une belle mesure de socialistes au pouvoir et, du fait de son histoire, un défi de taille pour l'ESS.

In L'Economie Sociale et Solidaire n° 6 éditée par le Parti Socialiste (ess@parti-socialiste.fr)

ALIRE

UNE AUTRE FACON D'ENTREPRENDRE

La parution du livre de Jean-Louis Girodot et Scarlett Courvoisier: « Une autre façon d'entreprendre: Entretiens coopératifs » - Le cherche-midi éditeur - aura lieu à l'occasion de la tenue des Assises de la Coopération, le 25 octobre 2010. Il s'agit d'une galerie de portraits pour rendre plus accessible, plus concrète et plus humaine l'idée de la coopération. Ce livre participe à l'effort commun entrepris par toutes les familles coopératives et de l'économie sociale pour promouvoir et développer leurs spécificités et leurs atouts.

Les personnalités interviewées : Jean-Claude Detilleux pour le GNC : Patrick Lenancker, Jacques Landriot et Alix Margado pour la CGSCOP ; Marie-Noëlle Lienemann et Jean-Louis Dumont pour les coopératives HLM ; Guy Leclerc et Serge Papin pour le Commerce associé ; Philippe Merabet pour la Coopération et le Crédit Maritimes ; Etienne Pflimlin pour le Crédit Mutuel ; Jean Grave pour les coopératives de consommation ; Dominique Malgras pour UNICOOPTRANS ; Philippe Mangin pour COOP de France et Franck Thomas pour la FNCUMA.

« Une autre façon d'entreprendre : entretiens coopératifs » est le second ouvrage des deux auteurs qui ont publié chez le même éditeur en 2003 : « Une autre façon d'entreprendre : entretiens mutualistes ».

 $\underline{Souscription: infos@cherche-midi.com}$

ENTRETIENS AVEC THIERRY JEANTET

A visionner sur une série d'entretiens avec Thierry Jeantet, président des Rencontres du Mont-Blanc, directeur général d'<u>Euresa</u> et auteur d'une dizaine d'ouvrages sur l'économie sociale, dont « L'économie sociale, une alternative au capitalisme » (Editions Economica, mars 2008). Il aborde la question du projet politique de l'économie sociale mais aussi la responsabilité sociale des entreprises, la crise économique...

http://webtv.coop/

ALTERNATIVES ECONOMIQUES

Le mensuel *Alternatives Economiques* consacre un article sur la publication du TOP 100 des entreprises coopératives dans son numéro de septembre 2010 sous le titre « Coopération en hausse ». Il rappelle que « *ce classement rassemble des structures aux finalités et aux modes de fonctionnement très divers* ». La publication intéresse les prescripteurs de la création d'entreprise et les collectivités. Le portail des acteurs du monde local <u>www.localtis.info</u> lui consacrait une actualité du jour le 26 août dernier, titrant « Coopératives championnes… jusque dans leurs territoires ».

Une information également relayée sur le site <u>www.essenregion.org</u> et sur le site partenaire de la Région Ile-de-France <u>www.creersaboite.fr</u>. La publication continue de recevoir des échos favorables aussi au sein des relais de l'économie sociale, avec des sites comme <u>www.ressources-solidaires.org</u> ou encore <u>www.atelier-idf.org</u>

RECONCILIER LA DEMOCRATIE ET L'ECONOMIE

Ce texte est le fruit d'une sélection de 12 textes des Neuvièmes rencontres du Réseau inter universitaire des chercheurs en économie sociale et solidaire (RIUESS). Il ne s'agit pas d'actes (les actes sont en lignes sur le site de l'IUT de Roanne), mais d'un véritable ouvrage collectif, sélectif, bénéficiant des apports et des contributions de chercheurs reconnus.

http://michelhoudiardediteur.net

AGENDA

30^{ème} RENCONTRE NATIONALE DU CREDIT COOPERATIF

Paris, 6 octobre 2010

« MIMETISME ET BIODEVERSITE... COMMENT NE PAS SE TROMPER TOUS ENSEMBLE : L'UTILE (IM)PERTINENCE DE L'ECONOMIE SOCIALE »

A l'occasion de la rencontre, seront remis, comme tous les ans, les Prix nationaux et le Trophée de l'initiative en économie sociale. (Cette année, seront récompensées des initiatives de lutte contre les exclusions)

Inscriptions: laure.capblancq@credit-cooperatif.coop

QUELLES RELATIONS ENTRE UNE ORGANISATION SYNDICALE ET L'ECONOMIE SOCIALE ? INDEPENDANCE OU INDIFFERENCE? Paris, 26 octobre 2010

COLLOQUE ORGANISE PAR LA CONFEDERATION FO

Avec la participation (par ordre d'intervention) de Jean-Claude Mailly, Gérard Andreck, Michel Dreyffus, Jean-Michel Reynaud, J.P. Poulnot, Patrice Sifflet, Patrick Lenancker, Brigitte Lesot, Valérie Gervais, Jean-Marc Roirant, Annie Quillon, Jacky Lesueur, J.L. de Boissieu, Jean-Marie Delaunay, Michèle Guieu, Alain Arnaud, Jacques Landriot et René Valladon. (Animateur : Christophe Vanackere, journaliste)

 $Informations-inscriptions: \underline{rene.valladon@force-ouvriere.fr}$

Journée nationale d'échanges « Réforme des collectivités territoriales : « Quel avenir pour le partenariat pouvoirs publics/associations ? ». Organisée par la CPCA. Paris(Assemblée Nationale), 30 septembre 2010. http://cpca.asso.fr/.

ADHESION AU CIRIEC-FRANCE

Le CIRIEC est une organisation internationale non gouvernementale, créée il y a un siècle par un Français, le professeur Edgard Milhaud.

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général : économie sociale, économie publique et économie paritaire.

Ses travaux se réalisent au travers de

réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, de publications, de colloques, de congrès mondiaux,...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique.
Le CIRIEC est établi dans quinze pays. La section française est une association constituée d'adhérents,
personnes physiques et morales. Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises
de l'économie sociale, organismes à gestion paritaire et syndicats.

Informations-adhésions: info@ciriec-france.org

Si vous souhaitez contribuer à alimenter les Brèves : marcel.caballero@club-internet.fr

CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR L'ECONOMIE PUBLIQUE, SOCIALE ET COOPERATIVE CIRIEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org www.ciriec-france.org

